



R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

## C O M M U N E D ' A M B È S

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024 À 19H00

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 04

Votants : 23

Absents : 00

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :  
9 octobre 2024

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

**PRÉSENTS :** Gilbert DODOGARAY, Maire ;

Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;

Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Catherine RODRIGUEZ, Franck DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.

Et de la publication en ligne le :

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) :** Isabelle BESSE donne procuration à Antoine VIGNAUD, Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS donne procuration à Sophie PARADOT, Enzo BORTOLATO donne procuration à Pearl HIPPOLYTE

Le Maire,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Muriel JOLIVET

#### **DÉLIBÉRATION N° 066 10 2024 – SPORT – CRÉATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF « SPORT SANTÉ » – TARIFICATION**

*Présentation par N. MUZOTTE*

Actuellement, de nombreux dispositifs sportifs à l'attention des enfants et des jeunes existent sur la Commune d'Ambès.

Afin de répondre à une demande ciblant les adultes, un dispositif « Sport Santé » a été créé.

Il est proposé le mardi de 18h30 à 19h30 (activité terrestre) et le mercredi de 12h à 13h (activité aquatique), hors vacances scolaires.

L'éducateur en charge de ce dispositif est un agent communal, disposant des diplômes nécessaires pour encadrer l'activité.

Ce dispositif, accessible uniquement sur prescription médicale, permet un renforcement de l'accès aux soins ainsi que la prévention des risques santé moyennant une participation financière dont les tarifs doivent être approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Le tarif proposé est le suivant :

SPORT	
Tarifs 2024/2025	
SPORT SANTÉ	
Cotisation annuelle (1 ou 2 activités)	150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tarif indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré le 15 octobre 2024

Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY



Adresse de réception en préfecture  
233 / 300049 / 2024 / 015-DEL-2024-10-066-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2024  
Date de réception préfecture : 18/10/2024